

## EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN

## DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 9 avril 1991

Note d'information

Au Conseil fédéral

Visite bilatérale en République Islamique d'Iran et en République de Turquie

Je me suis rendu en Iran (2 au 4 avril 1991), où c'était la première visite bilatérale d'un Conseiller fédéral, et en Turquie (4 au 6 avril 1991), où la dernière rencontre bilatérale au niveau du MAE remontait à 15 ans.

Le but de ces déplacements était à la fois d'évaluer sur place les effets de la guerre du Golfe sur la position respective des deux pays concernés, et de donner un élan politique à des relations parfois marquées par le doute ou l'incompréhension. La problématique kurde irakienne est venue se greffer sur cet ensemble, ce qui m'a permis de mesurer "à chaud" les réactions et les difficultés nouvelles créées par un exode dramatique.

Aussi bien à Téhéran qu'à Ankara, mon séjour a révélé combien il est important de soigner nos échanges avec des pays complexes mais avec un impact indéniable sur la région et même pour la conception de notre politique étrangère. J'ai ainsi pu constater, autant avec le Président iranien Rafsanjani qu'avec le Président turc Oezal, que le capital de bonne volonté dont notre pays jouit surpasse largement le côté parfois ardu de certains incidents de parcours bilatéraux. On se réjouit



manifestement de voir la Suisse assumer son rôle dans le domaine humanitaire, dans celui des bons offices comme du dynamisme effectif ou potentiel de nos relations économiques et commerciales.

Ce qui m'a le plus frappé lors de mes entretiens en Iran, c'est à la fois la prudence et la détermination qui marquent l'action du Président Rafsanjani, de son Ministre des affaires étrangères Velayati et de leurs proches. Ceux-ci s'efforcent en effet de mettre la République Islamique sur des rails qui la ramènent pleinement dans le giron politique et économique de la communauté internationale. Ainsi, même si le langage à l'endroit des Etats-Unis reste celui de l'attentisme, on sent bien que le moindre signal sera saisi au bond. Dans le domaine de l'évolution de la société actuelle, l'islamisme militant est en perte de vitesse, sans qu'il ait encore trouvé sa substitution. Enfin, au niveau économique ma discussion avec le Ministre compétent, Mohsen Nourbaksh, a mis en exergue une volonté de déréglementation et d'encouragement au secteur privé, où la proposition que j'ai faite de négocier un accord de protection des investissements est tombée fort à propos.

Bien entendu de nombreuses zones d'ombre subsistent puisque l'Iran, en dépit de certains progrès, conserve un déficit important dans le domaine des droits de l'homme. D'autres problèmes bilatéraux attendent encore une solution définitive, c'est le cas du deuxième vol Swissair pour Téhéran et de l'affaire Radjavi, où les propositions iraniennes ont peu de chances de débloquer la situation actuelle.

Enfin, j'ai bien senti la préoccupation, teintée de frustration des Iraniens face à la situation en Irak, accentuée encore par la perspective, entretemps devenue réalité, d'une arrivée massive de réfugiés kurdes. Un propos combien significatif du Président à ce sujet résume bien le dilemme qui est celui des voisins de l'Irak comme de la communauté internationale: les Etats-Unis ont poussé à la guerre contre l'Irak pour le Koweït, et maintenant affichent leur neutralité devant le massacre du peuple irakien. Tout

cela a relativisé d'autant les discussions tenues sur l'avenir stratégique et politique de la région, notamment l'idée d'une CSCM et le sort du peuple palestinien.

Mon passage en Turquie aura permis de prendre la température des autorités turques par rapport à la pression exercée par l'influx de réfugiés sur son front sud-est, dont on sait qu'il est la région sensible du pays puisqu'il correspond à l'habitat traditionnel des Kurdes turcs. Mes interlocuteurs ont amèrement rappelé le peu d'empressement de la communauté des nations lors de l'entrée massive de Kurdes irakiens en 1988, brandissant ce précédent pour expliquer une position quelque peu ambiguë quant à l'ouverture de leur frontière. Quant au sort de leur propre communauté kurde, que le langage officiel se refuse à décrire comme minorité, nous sommes convenus de diverger sur les termes. Cependant, une lueur d'espoir peut être perçue dans les affirmations du Président Oezal qui dit vouloir abolir les mesures discriminatoires contre la langue kurde sans pour autant franchir le Rubicon de l'autonomie.

Les émotions soulevées à Ankara par la suspension de l'exportation d'armes et par notre traitement méticuleux des demandeurs d'asile turcs, ont bien sûr inspiré des commentaires à mes interlocuteurs. J'ai cru percevoir un élément d'exercice de style dans l'exposé de mon homologue Alptemocin sur l'historique des problèmes de sécurité posés par l'activisme de certains groupes kurdes. J'ai pu quant à moi rassurer mes partenaires sur l'aspect non-discriminatoire de notre suspension d'exportation; j'ai obtenu aussi la garantie que tous les droits constitutionnels de demandeurs d'asile refoulés seraient respectés. Enfin, il m'a été possible d'assurer le soutien de la Suisse à la négociation d'un accord AELE/Turquie.

Pour conclure, s'il était besoin de faire la démonstration de l'utilité d'un tel périple, les tragiques développements au Kurdistan irakien sont venus nous rappeler l'indispensable effort de compréhension qui nous incombe face à des partenaires qui ne demandent qu'à façonner ensemble les ponts entre le Nord et le Sud. Lorsque, de plus, ces partenaires sont les héritiers "volens nolens" d'anciennes civilisations aux rapports multiples avec la nôtre, le soin des échanges n'en est que plus impératif.

> DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES

René Felber

Direction: Secr. Chef département	Berne, le 9 avril 1991
Références: p.B.15.21.T(6) Original d	irekt weitergeleitet
In B 15 21 Twen (5) - On (1)	AU CHEF DU DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES
	V 166
NOTE D'INFORMATION	
Titre de la proposition: Visite bilatérale en République Islamique d'Iran	
et en République de Turquie	
Date de la proposition: 09.04.1991	
Date limite de traitement par le Conseil fédéral:	
Raison:	
Les Services suivants du DFAE ont été consultés et sont d'accord:	
Tirage: NGe Secrétariat du Chef du DFAE se charge du tirage.	
noril 91	
Tirage: Ne Secrétariat du Chef du DFAE se charge du tirage.	
exemplaires sont à renvoyer à Bureau W_187	
pour distribution interne.	
Information pour la presse:	
Communiqué ci-joint	
Information donnée par le Vice-chancelier de la Confédération sur la base du papier ci-joint	
Pas d'information à l'issue de la séance du Conseil fédé (Ci-joint une note explicative pour le Service Information	
Le Collaborateur: Le Chef de Section/Sen	vice: Le Directeur:
P. Combernous	
Annexes: - Proposition au Conseil fédéral	
- Projet de décision en 2 exemplaires - Feuille d'accompagnement de la proposition (formulaire vert)	

Proposition signée le: